

| Section | Description | Nature du critère | Oui | Non | Réponse du soumissionnaire | Renvoi du soumissionnaire | Ce que la proposition doit contenir |
|----------|--|-------------------|-----|-----|---|--|--|
| | Fourniture, livraison et installation de huit (8) systèmes de formation au radar sur simulateur (SFRS) et prestation d'une formation initiale aux instructeurs à l'École d'électronique et des communications des Forces canadiennes (EEFC) à Kingston, en Ontario. Les soumissionnaires doivent joindre de la documentation technique à leur soumission, par exemple des fiches sur les caractéristiques du système, des brochures techniques et des photographies ou des illustrations, afin de prouver qu'ils remplissent chaque critère obligatoire mentionné dans l'appendice A1, Matrice de conformité. Si un soumissionnaire ne dispose pas de documentation technique expressément à cette fin, il doit rédiger un exposé des faits complet dans lequel il explique en détail en quoi sa soumission est conforme sur le plan technique. | | | | Dans cette colonne, l'offrant doit indiquer comment il remplit les exigences décrites ci-dessous. (P. ex. « voir la brochure ci-jointe ») | Dans cette colonne, l'offrant doit indiquer à quel endroit cette caractéristique technique est mentionnée dans son offre. (P. ex. page 4, paragraphe 3 de la brochure) | NATURE : O = obligatoire; I = information; S = souhaitable |
| 1 | Partie 1 : SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES GÉNÉRALES | | | | | | |
| 1.01 | Spécifications fonctionnelles minimums obligatoires pour huit (8) systèmes de formation au radar sur simulateur. | I | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition afin de prouver que les systèmes satisfont aux exigences de la demande de soumissions. |
| 1.02 | Les systèmes doivent être des systèmes à radiofréquence (RF) de faible puissance basés sur une salle de classe active en temps réel. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.03 | Les systèmes doivent être capables de reproduire quatre modes de fonctionnement courants des radars : à pulsation, Doppler, à ondes entretenues et à ondes entretenues modulées en fréquence. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.04 | Les systèmes doivent être capables de reproduire sur un écran d'ordinateur un affichage « A-Scope » (distance seulement) et un indicateur panoramique (PPI) (affichage de la distance et de l'azimut). | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.05 | Les systèmes doivent offrir une fonction de visualisation des cibles mobiles (VCM) et de production d'un fouillis d'échos sous contrôle programmé. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.06 | Les systèmes doivent être dotés d'une fonction VCM capable de différencier les cibles qui se déplacent lentement à courte distance des cibles fixes. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.07 | Les systèmes doivent posséder un système de positionnement des cibles qu'on peut contrôler pour les besoins de la poursuite active et de la fonctionnalité VCM. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.08 | Les systèmes doivent permettre d'insérer des défaillances pour enseigner les méthodes de détection des défaillances au niveau du système et de ses composantes. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.09 | Les systèmes doivent permettre au stagiaire de commander à l'écran les fonctions de traitement et d'affichage. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.10 | Les systèmes doivent permettre d'offrir une formation pratique, dans un environnement réel (non simulé par ordinateur), sur les principes de fonctionnement des radars analogiques et numériques au niveau du système et de ses composantes. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.11 | Le système doit être protégé contre les connexions involontaires ou erronées. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.12 | Les systèmes doivent être capables de produire les mêmes résultats ou paramètres de système pendant de multiples interactions avec les stagiaires. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.12 | Chaque système doit pouvoir être installé sur une superficie maximum de 11 m ² . | O | | | | | Indiquer les dimensions de l'appareil proposé. |
| 1.13 | Le système doit être doté d'une fonction de surveillance des données système afin d'aider à étudier le filtrage, les niveaux d'ébasage et l'apparition des conditions d'alerte. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 1.14 | Le système doit être conforme à tous les règlements généraux sur la sécurité au travail de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et il doit être certifié avant sa livraison. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 2 | Partie 2 : CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES ET CERTIFICATIONS CONNEXES | | | | | | |
| 2.01 | 120 V, 50-60 Hz, 15 A au maximum. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |

| Section | Description | Nature du critère | Oui | Non | Réponse du soumissionnaire | Renvoi du soumissionnaire | Ce que la proposition doit contenir |
|-----------|--|-------------------|-----|-----|----------------------------|---------------------------|---|
| 2.02 | Le matériel doit satisfaire aux normes sur l'électricité de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et il doit être certifié avant sa livraison. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 3 | Partie 3 : CARACTÉRISTIQUES LOGICIELLES | | | | | | |
| 3.01 | Le système doit inclure les logiciels requis. | O | | | | | Joindre de la documentation détaillée ou des brochures à la proposition. |
| 4 | Partie 4 : SOUTIEN TECHNIQUE ET SERVICES SOUS GARANTIE | | | | | | |
| 4.01 | Le soumissionnaire doit fournir un soutien en ligne 24 heures sur 24 et un numéro de téléphone 1-800 dans les deux langues officielles du Canada (français et anglais). | O | | | | | Décrire le soutien offert en ligne et par téléphone. |
| 4.02 | Le soumissionnaire doit offrir une garantie minimum d'un an pour les pièces de rechange et la main-d'œuvre. L'entrepreneur doit être capable de fournir un technicien sur place à l'EECF, à Kingston, en Ontario. L'entrepreneur doit être capable de répondre à une demande de service de l'EECF et de se rendre sur place dans les 48 heures. | O | | | | | Expliquer clairement en quoi la proposition satisfait aux exigences en matière de garantie. |
| 5 | Partie 5 : LIVRAISON ET INSPECTION | | | | | | |
| 5.01 | Destination FAB : EECFC, BFC Kingston, 11, av. Satellite (bâtiment Genet), Kingston (Ontario) K7K 7B4. Tous les frais de livraison jusqu'à destination sont inclus. La livraison, l'installation et la formation initiale (voir la partie 9) doivent être terminées le 28 mars 2013 au plus tard. | O | | | | | Confirmer son engagement à respecter la date limite concernant la livraison, l'installation et la formation. |
| 5.02 | L'inspection et l'acceptation des systèmes se dérouleront au lieu de destination à la satisfaction du représentant désigné de l'EECF. | O | | | | | Confirmer son engagement à respecter cette exigence. |
| 6 | Partie 6 : DOCUMENTATION ET MANUELS | | | | | | |
| 6.01 | Documentation/manuels techniques. L'entrepreneur doit fournir un ensemble complet et courant de documents d'utilisateur et de manuels de référence techniques rédigés par le fabricant d'équipement d'origine (FEO) pour chaque élément livré. Les manuels doivent être dans les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Le Canada a le droit de faire ou de faire faire des copies de cette documentation pour les besoins du Canada uniquement. | O | | | | | Confirmer son engagement à fournir la documentation/les manuels techniques. |
| 6.02 | Documentation des stagiaires. L'entrepreneur doit fournir un matériel didactique complet et courant (manuels du stagiaire, documents de cours et plans de leçon) sur CD pour chaque élément livré. Le matériel didactique doit être dans les deux langues officielles du Canada (français et anglais). Le Canada a le droit de faire ou de faire faire des copies de cette documentation pour les besoins du Canada uniquement. | O | | | | | Confirmer son engagement à fournir la documentation/les manuels du stagiaire. |
| 7 | Partie 7 : CERTIFICATION DU NOUVEL ÉQUIPEMENT - ÉQUIPEMENT STANDARD | | | | | | |
| 7.01 | L'équipement proposé doit être « de série », c'est-à-dire, il doit être composé d'un matériel standard qui n'exige pas de travail de recherche ou de développement et qui est couramment en production et conforme à la description courante des caractéristiques et/ou du numéro de pièce du fabricant d'équipement d'origine. Tout l'équipement doit être neuf, c'est-à-dire, il ne doit contenir aucun élément remis en état et il doit être de fabrication courante. | O | | | | | Montrer son engagement à satisfaire à cette exigence. |
| 8 | Partie 8 : ASSURANCE DE LA QUALITÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE | | | | | | |
| 8.01 | Le soumissionnaire doit être un fabricant d'équipement d'origine ou un revendeur autorisé de l'appareil qu'il propose de fournir à l'État. | O | | | | | Fournir de la documentation attestant qu'on remplit cette exigence. |
| 9 | Partie 9 : FORMATION SUR PLACE À L'EECF Kingston, en Ontario | | | | | | |
| 9.01 | Le soumissionnaire doit donner un cours à un maximum de quatre (4) membres du personnel d'instruction de l'EECF à Kingston, en Ontario. La formation doit avoir lieu au moment de l'installation de l'équipement. Elle doit porter sur la configuration et le fonctionnement du panneau avant et fournir une vue d'ensemble de la documentation et du logiciel. La durée de la formation ne doit pas dépasser 7,5 h en tout. | O | | | | | Confirmer son engagement à offrir cette formation exigée. |
| 10 | Partie 10 : INSTALLATION ET ESSAI | | | | | | |
| 10.01 | Le soumissionnaire est responsable de l'installation et de l'essai sur place de huit (8) SFRS à la satisfaction du représentant désigné de l'EECF. | O | | | | | Confirmer son engagement à effectuer l'installation et l'essai sur place à la satisfaction du représentant désigné de l'EECF. |